



SKIF Belgium asbl/vzw

Shotokan Karate-do International Federation of Belgium

www.skifb.be

Member of Shotokan Karate-Do International Federation – Tokyo – Japan

Member of Shotokan Karate-Do International European Federation

REGLEMENT TECHNIQUE

1. Examen de 9^{ième} kyu jusque 2^{ième} kyu

En principe, chaque instructeur possédant un 1^{er} Dan SKIF est examinateur dans son propre dojo.

Cette règle est interne à la SKIF Belgium et ne concorde pas avec le règlement international de la SKIF. En effet, le règlement international stipule que le grade Dan de l'instructeur détermine jusqu'à quel niveau il peut prendre des examens et ceci seulement à partir du 4^{ième} dan. Dans notre fédération, nous appliquons une règle plus démocratique pour 2 raisons :

1. Cela permet à l'instructeur de garder une autorité auprès de ses élèves.
2. Cette règle a aussi pour but de faciliter l'entrée et/ou la création de nouveaux dojos.

Ces règles internes sont liées à certaines conditions :

1. L'examineur club est tenu de suivre le programme d'examen de la SKIF Belgium de façon stricte ;
2. L'examineur est aussi tenu de coller le timbre « SKIF registration » dans le carnet du membre et de le certifier en apposant sa signature au travers. Ces timbres doivent être achetés auprès du chef instructeur. Le prix est de 5 euro par timbre ;
3. Chaque examinateur club est libre de fixer son prix pour le passage d'un examen kyu dans son propre dojo, avec un maximum de 25 euros ;
4. Le temps d'attente entre 2 examens est déterminé par l'examineur du club ;
5. L'examineur du club ne peut faire passer des examens que dans son propre dojo.

En cas de non-respect de ces différents points, l'instructeur peut se voir retirer son droit d'examineur.

2. Examen pour les grades de 1er Kyu et 1er Dan

Le droit de faire passer un examen 1^{er} Kyu et 1^{er} Dan est réservé aux détenteurs d'un 5^{ième} Dan (minimum) et en possession d'une « SKIF examiner's licence ». Pour le moment, seules les personnes mentionnées ci-dessous sont autorisées à faire passer un examen 1^{er} Kyu et 1^{er} Dan au sein de la SKIF Belgium (par ordre alphabétique) :

- | | |
|------------------------|--|
| 1. BAKKIOUI Achour, | 7 ^{ième} Dan SKIF (examineur jusqu'à 2 ^{ième} Dan incl.) |
| 2. CASTRIQUE Stephane, | 6 ^{ième} Dan SKIF (examineur jusqu'à 2 ^{ième} Dan incl.) |

Ainsi que chaque senseï Japonais SKIF du Honbu Dojo (Tokyo/Japon) qui visite la Belgique pour donner un stage et qui possède le grade Dan approprié. Le candidat pour l'examen est tenu de suivre le stage complet.

Les membres de la SKIF Belgium peuvent donc présenter leur examen aux moments suivants :

1. Chez le chef instructeur CASTRIQUE Stephane, lors d'un entraînement cadre ;
2. Chez l'un des 2 examinateurs fédéraux repris ci-dessus ;
3. Lors de la visite d'un senseï japonais SKIF du Honbu Dojo, si un examen est prévu lors du stage.

Dans des cas exceptionnels, cet examen peut être présenté au sein du propre dojo pendant la visite d'un des examinateurs mentionnés ci-dessus.

3. Examen pour les grades de 2^{ième} dan et plus

Les examens pour 2^{ième}, 3^{ième}, 4^{ième} et 5^{ième} Dan sont présentés devant un senseï japonais SKIF du Honbu Dojo, le plus souvent lors d'un stage auquel le candidat doit participer complètement.

A partir de 6^{ième} Dan l'examen est présenté lors d'un stage technique Europe, lors d'un stage technique monde ou lors d'évènements spéciaux regroupant un panel d'examineurs.

4. Les exigences pour un candidat pour le grade de 1er Kyu, 1er Dan, 2^{ième} Dan et plus

Les membres qui souhaitent présenter un examen pour 1^{er} Kyu ou un grade Dan doivent soumettre les choses suivantes à l'occasion d'un examen :

1. un carnet de membre avec une licence valable
2. une photo d'identité
3. le montant exact en liquide pour le droit d'examen (voir plus loin)
4. la demande doit être envoyée minimum deux semaines à l'avance au chef instructeur
5. une autorisation écrite de l'instructeur de l'élève si celui-ci n'est pas présent à l'examen.

a. Temps d'attente minimum

- entre 1^{er} Kyu et 1^{er} Dan : minimum 1 an
- entre 1^{er} Dan et 2^{ième} Dan : minimum 2 ans
- entre 2^{ième} Dan et 3^{ième} Dan : minimum 3 ans
- entre 3^{ième} Dan et 4^{ième} Dan : minimum 4 ans
- entre 4^{ième} Dan et 5^{ième} Dan : minimum 5 ans

b. Age minimum requis

- 1^{er} dan 12 ans
- 2^{ième} dan 18 ans
- 3^{ième} dan 21 ans
- 4^{ième} dan 30 ans
- 5^{ième} dan 35 ans
- 6^{ième} dan 41 ans

c. La demande

Si un membre veut présenter un examen pour 2^{ème} dan ou plus, il doit prendre contact avec un examinateur fédéral.

1. pour des raisons d'organisation et
2. pour que le membre puisse préparer le programme d'examen avec l'examineur, on ne peut pas venir à un examen sans y être autorisé.

d. Prix examens (montants en vigueur jusqu'à nouvel ordre)

- 1^{er} Kyu 50 Euros
- 1^{er} Dan 18.000 Yen Japonais (6.000 Yen pour l'examen et 12.000 Yen pour le diplôme)
- 2^{ème} Dan 21.000 Yen Japonais (6.000 Yen pour l'examen et 15.000 Yen pour le diplôme)
- 3^{ème} Dan 26.000 Yen Japonais (6.000 Yen pour l'examen et 20.000 Yen pour le diplôme)
- 4^{ème} Dan 35.000 Yen Japonais (10.000 Yen pour l'examen et 25.000 Yen pour le diplôme)
- 5^{ème} Dan 45.000 Yen Japonais (10.000 Yen pour l'examen et 35.000 Yen pour le diplôme)
- 6^{ème} Dan 55.000 Yen Japonais (10.000 Yen pour l'examen et 45.000 Yen pour le diplôme)
- 7^{ème} Dan 75.000 Yen Japonais (15.000 Yen pour l'examen et 60.000 Yen pour le diplôme)

Remarque : en cas d'échec lors de l'examen, le montant pour l'examen reste à payer mais le montant pour le diplôme est remboursé.

5. La SKIF Belgium « Yudansha-Kai »

Tous les détenteurs à partir d'un 5^{ème} Dan SKIF sont automatiquement membre de la SKIF Belgium « Yudansha-Kai ». Seul les membres de la SKIF Belgium « Yudansha-Kai » peuvent présenter leur candidature pour le poste de chef instructeur.

Les membres actuels sont (par ordre alphabétique):

1. BAKKIOUI Achour, 7^e Dan (Président)
2. CASTRIQUE Sabine, 5^e Dan
3. CASTRIQUE Stephane, 6^e Dan
4. DE REYT Walter, 6^e Dan
5. DELHEZ Bernard, 5^e Dan
6. DERIDDER PIERRE, 5^e Dan
7. DETOBEL, Willy, 6^e Dan
8. DE KEERSMAEKER Tom, 5^e Dan
9. DE PUYSSSELEIR Stefan, 5^e Dan
10. DE WINDT Yvan, 6^e Dan
11. DI MECOLA Michel, 6^e Dan
12. HESSEL Christof, 5^e Dan
13. KINA Daniel, 5^e Dan
14. LAPS Bart, 5^e Dan
15. LELIEVRE Michel, 6^e Dan
16. NOTARANGELO Alessandro, 5^e Dan
17. SCHRAUWEN Jean-Pol, 5^e Dan
18. SECK Claude, 5^e Dan
19. VAPIREV Alexander, 5^e Dan
20. VAN DER STAPPEN Pim, 6^e Dan
21. VAN LERBERGHE Stephan, 5^e Dan
22. VERMEULEN Eric, 6^e Dan
23. WOUTERS Johnny, 5^e Dan

24. ZEYEN Alain, 6^e Dan

6. Les points suivants sont de la compétence du chef instructeur :

1. Les entraînements instructeurs ;
2. Les compétitions nationales et internationales ;
3. Nommer les responsables pour l'arbitrage et les entraînements compétitions ;
4. Le calendrier des activités au sein de la SKIF Belgium ;
5. Évènements avec des senseis japonais ;
6. Modification(s) du règlement technique avec approbation de l'assemblée générale.